

Accueil>Formations, réseaux judiciaires et agences>Formation des professionnels de la justice>Structures nationales de formation>

Structures de formation judiciaire

Structures de formation judiciaire

Les structures nationales de formation sont les principaux fournisseurs de la formation judiciaire européenne à l'intention des magistrats. Des écoles proposant de la formation initiale et continue existent dans 17 États membres. Dans d'autres États membres, la formation est organisée par le ministère de la justice, le Conseil de la magistrature ou les services des tribunaux.

Voici de plus amples informations sur les structures de formation judiciaire dans les États membres de l'UE, fournies par les structures elles-mêmes:

Belgique:

Depuis février 2008, l'[Institut de formation judiciaire](#) organise des sessions de formation pour les juges, les procureurs, le personnel des tribunaux et d'autres professions de l'ordre judiciaire.

Bulgarie: fiche d'information sur l'[Institut national de justice](#) [PDF](#) (146 Kb) [en](#)

République: fiche d'information sur l'[Académie judiciaire](#) [PDF](#) (124 Kb) [en](#)

Danemark: fiche d'information sur l'[administration judiciaire](#) [PDF](#) (120 Kb) [en](#)

Allemagne:

L'[école judiciaire allemande](#) est responsable de la formation continue de tous les magistrats au niveau national.

Estonie: fiche d'information sur le service de la formation judiciaire de la [Cour suprême](#). [PDF](#) (122 Kb) [en](#)

Irlande:

L'Institut d'études judiciaires organise des formations, des séminaires et des visites d'étude destinés au personnel judiciaire. Il est rattaché au [service des tribunaux d'Irlande](#).

Grèce: fiche d'information sur l'[Institut national des magistrats](#) [PDF](#) (137 Kb) [en](#)

Espagne:

fiche d'information sur l'[Ecole de la magistrature](#) [PDF](#) (131 Kb) [en](#)

fiche d'information sur le [Centre d'études juridiques](#) [PDF](#) (250 Kb) [en](#)

France:

Fiche d'information sur l'[Ecole nationale de la magistrature](#) [PDF](#) (131 Kb) [en](#)

Fiche d'information sur l'[Ecole nationale des greffes](#) [PDF](#) (129 Kb) [en](#)

Croatie:

À compter du 1er janvier 2010, l'[Académie judiciaire](#) de la Croatie fonctionne comme une institution publique dont les objectifs visent notamment à organiser la formation initiale pour les stagiaires dans les organes judiciaires et les candidats aux postes de juges et de procureurs adjoints (programme de l'Ecole nationale pour personnel judiciaire) et à assurer la formation professionnelle continue des juges et procureurs adjoints.

Italie: fiche d'information sur l'[Ecole de la magistrature](#) [PDF](#) (136 Kb) [en](#)

Chypre: fiche d'information sur la [Cour suprême](#) [PDF](#) (130 Kb) [en](#)

Lettonie:

Le [Centre de formation judiciaire de Lettonie](#) a été créé pour assurer la formation continue des juges, du personnel des services judiciaires, des huissiers de justice et d'autres professions juridiques.

Lituanie: fiche d'information sur le [Centre de formation de l'administration nationale de la justice](#) [PDF](#) (122 Kb) [en](#)

Luxembourg:

Le [ministère de la justice du Luxembourg](#) est chargé de la formation initiale et continue des juges et des procureurs.

Hongrie:

Le [Conseil national de la justice](#) est responsable de la formation initiale et continue des juges.

Le [Parquet général](#) est chargé du centre assurant la formation des procureurs et du personnel des parquets.

Malte: fiche d'information sur le [Comité d'études judiciaires](#) [PDF](#) (117 Kb) [en](#)

Pays-Bas: fiche d'information sur le [Centre d'études de la justice](#) [PDF](#) (126 Kb) [en](#)

Autriche: fiche d'information sur le service de la formation des juges et des procureurs du [ministère de la justice](#) [PDF](#) (129 Kb) [en](#)

Pologne: fiche d'information sur l'[École nationale judiciaire et du parquet](#) [PDF](#) (133 Kb) [en](#)

Portugal : fiche d'information sur le [Centre d'études judiciaires](#) [PDF](#) (137 Kb) [en](#)

Roumanie: fiche d'information sur l'[Institut national de la magistrature](#) [PDF](#) (130 Kb) [en](#)

Slovénie: fiche d'information sur le centre de formation judiciaire du [ministère de la justice](#) [PDF](#) (135 Kb) [en](#)

Slovaquie:

L'[Académie judiciaire de la Slovaquie](#) organise la formation initiale et continue des juges, des procureurs et des personnels de greffe.



Finlande:


L'unité formation du ministère de la justice de la Finlande est en charge de l'organisation de la formation du personnel du ministère de la justice et des tribunaux.

Suède: fiche d'information sur l'[Académie de formation judiciaire des tribunaux suédois](#) [PDF](#) (132 Kb) [en](#)

Royaume-Uni:

Fiche d'information sur le Conseil des études judiciaires d'Angleterre et du Pays de Galles  (124 Kb)

Fiche d'information sur le Conseil des études judiciaires de l'Irlande du Nord  (117 Kb) 

Fiche d'information sur le Comité d'études judiciaires d'Ecosse  (128 Kb) 

Pour de plus amples informations sur la formation initiale dispensée dans les différents États membres, veuillez consulter le site web du projet «Menu de la justice» en cliquant [ici](#) (les informations sur la formation initiale sont accessibles en sélectionnant «accès à l'autre série de données»).

Dernière mise à jour: 20/09/2018

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.